



## AVIS PUBLIC

---

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées :

que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé en date du 19 mars 2018 à l'adoption du règlement suivant :

Règlement numéro 237-2018 intitulé : *Règlement aux fins de décréter le remplacement, l'acquisition et l'installation de différents équipements nécessaires au traitement de l'eau potable et de procéder, à ces fins, à un emprunt de 550 724 \$.*

Ledit règlement a reçu l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 30 avril 2018.

Toute personne désirant obtenir une copie dudit règlement ou en prendre connaissance peut le faire pendant les heures normales d'ouverture, à l'hôtel de ville situé au 1370 rue Notre-Dame à Lavaltrie.

Donné à Ville de Lavaltrie ce 9<sup>e</sup> jour du mois de mai deux mille dix-huit.

---

Madeleine Barbeau, OMA  
Greffière